

**Cas pratique - Droit des obligations - Evry - 2005**

Jean-Pierre Durant, médecin généraliste, et son épouse Mélanie se sont installés dans la toute petite ville de Saint Paul de Pallud.

Jean-Pierre a repris le cabinet et la clientèle de son prédécesseur, le Docteur Louis.

Mélanie, quant à elle, a ouvert une maroquinerie.

Elle est ravie, elle vient de racheter, Chez Marco (tanneur), un stock de 500 sacs en crocodile à un prix très raisonnable (Marco doit lui livrer 500 autres, une fois le premier stock écoulé). Elle compte bien les revendre avec un important bénéfice.

Par ailleurs, chez Fred, un autre fournisseur, elle a déniché un stock de manteaux en cuir. Elle passe donc une commande de vingt manteaux.

Un mois plus tard, elle repère ailleurs les mêmes manteaux, à moitié prix.

Elle décide donc d'annuler la commande, passée auprès de Fred, pour se tourner vers ce nouveau fournisseur, plus avantageux.

Le peut-elle ? (Etayez votre réponse juridiquement)

Mélanie s'aperçoit rapidement qu'elle ne parvient pas à vendre le moindre sac en crocodile (cette marchandise ne correspond pas aux goûts de la clientèle rurale de Saint Paul de Pallud).

Elle entend mettre un terme au contrat concernant les sacs qui la lie à Marco.

Le peut-elle ? (Etayez votre réponse juridiquement).

Les ennuis du couple ne s'arrêtent pas là.

Philippe, jeune médecin qui souhaitait également s'installer à Saint Paul de Pallud, estime que le Docteur Louis n'avait pas le droit de céder sa clientèle à Jean-Pierre.

Il conteste donc cette cession.

Jean-Pierre peut-il en soutenir la validité ? (Etayez votre réponse juridiquement).

(Vous pouvez parfaitement répondre successivement aux questions posées).